



Appel à projets

Pièces administratives à fournir
pour la constitution et le suivi du dossier

Dispositif de Réussite éducative - Année 2017

- La fiche action « réussite éducative » prévue à cet effet renseignée. Cette fiche peut être accompagnée de pièces annexes : photos, supports de communication ou tout document susceptible de favoriser la compréhension du projet.
- une attestation sur l'honneur datée et signée relative à la faisabilité du projet.
- les statuts et/ou un document de présentation de l'organisme porteur du projet
- RIB ou IBAN
- la convention d'objectifs signée qui sera jointe au courrier vous informant que votre projet a été retenu
- Attestation d'assurance en responsabilité civile de l'opérateur
- Attestation selon laquelle l'organisme est à jour du paiement de ses cotisations et contributions sociales (URSSAF) et de ses obligations fiscales (Trésor public)